



Intitulé du poste

Chef d'équipe service espaces naturels

Activités

Missions principales :

Assurer l'encadrement et la coordination de l'équipe espaces naturels et des sentiers (4 agents). Préparer, participer, suivre et contrôler les chantiers et travaux d'entretien et de restauration des espaces naturels et des sentiers sur le territoire de la CCPCAM. Participer à la surveillance des sites naturels et sensibiliser les usagers contrevenants.

► Encadrement de l'équipe technique (4 agents)

- Organiser le travail et le planning de l'équipe en lien avec le responsable de service.
- Contrôler la qualité du travail de l'équipe et le soin apporté à toutes tâches inhérentes au service.
- Accompagner les agents du service, les saisonniers, les contractuels et les étudiants en stage : remise et veille du port des EPI et au respect des règles d'hygiène et de sécurité, des horaires... Veiller à bien les intégrer et les conseiller. Vérifier leur travail et rectifier si besoin.
- Repérer et réguler les conflits ou difficultés, le cas échéant alerter ou solliciter l'arbitrage du chef de service.

► Faire la liaison avec le chef de service

- Prise de consignes, échanges et comptes rendus à la hiérarchie.
- Participer à la programmation des actions (besoins de travaux, interventions sur les sites, fournitures, ...) et leur organisation (reconnaissance de terrain, piquetage, ...).
- Participer à l'élaboration de cahiers des charges pour l'acquisition de matériel et certains marchés de travaux et fournitures.

► Programmation et gestion des chantiers espaces naturels et sentiers

- Participer à la définition des travaux.
- Assurer la planification et la préparation (mesures, achats, ...) des chantiers et la répartition des tâches entre les agents.
- Evaluer les besoins, faire réaliser des devis, assurer les petites commandes de fournitures et contribuer à la réalisation des commandes plus importantes.

► Réaliser des opérations d'entretien et d'aménagement des sites et des sentiers

- Assurer la pose et l'entretien des équipements et des mobiliers pour la gestion de l'accueil du public et la restauration des sites (ganivelles, clôtures, signalétique, ...).
- Assurer les travaux d'entretien des espaces naturels, des sentiers communautaires et le nettoyage des sites (collecte des déchets, ...).
- Utilisation de matériel thermique (débroussailleuse, tronçonneuse, ...) et d'engins (micro-tracteur, débroussailleuse autoportée, ...).
- Gestion des espèces végétales invasives et envahissantes.
- Gestion des mammifères marins échoués.

Compétences mobilisées

Savoirs

- Autonomie relative dans l'organisation du travail.
- Maîtrise des techniques de débroussaillage manuel et mécanique.
- Maîtrise des techniques de taille et d'élagage.
- Maîtrise des techniques d'abattage.
- Connaissances en maçonnerie et travail du bois.
- Maîtrise des techniques de signalisation et de détermination d'un périmètre de sécurité.
- Reconnaissance des plantes invasives et utilisation des méthodes appropriées pour les maîtriser.
- Connaissances de base en maintenance du petit matériel et technique d'affûtage.
- Savoir travailler en équipe.
- conduite d'engin / Caces.
- Permis B - permis EB et C serait un plus.
- Rigueur dans la diffusion et l'application des consignes

Savoir être

- Devoir de discrétion.
- Respect des consignes d'hygiène et sécurité, respect du règlement intérieur et des procédures
- Travail en équipe.
- Interdiction au poste de travail :
- Consommation d'alcool, produits stupéfiants
- Tout geste ou parole violente

► **Assurer l'entretien du matériel et des équipements**

- Est garant du bon entretien courant du matériel (graissage, vidange, nettoyage, ...).
- Diagnostique les pannes et les dysfonctionnements, réalise les réparations de 1^{er} niveau et s'appuie sur les compétences des agents de l'équipe.
- Renseigne le tableau de bord des opérations d'entretien des véhicules et des engins.
- Est garant du bon rangement du matériel et de l'entretien du Hangar technique.

► **Participer à la surveillance des sites et à l'information des usagers**

- Participe à des tournées de surveillance des sites (dégradations des équipements, dépôts de déchets, ...)
- Informer et sensibiliser le public sur le respect de la réglementation et sur les actions de gestion du service.

► **Contribuer à la veille scientifique sur les espaces naturels**

- Participation à la réalisation des suivis scientifiques.

► **Participation aux réunions / points du service**

► **Respect des règles de sécurité**

- Assurer la sécurisation des chantiers.
- Assurer la signalisation des chantiers par des moyens adaptés (panneaux...).
- Porter les équipements de sécurité requis.

► **Toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement du service public**

Caractéristiques et conditions particulières

Contraintes et difficultés :

- Courtoisie envers les usagers : image de la CCPCAM.
- Risques limités, à condition de respecter les consignes de sécurité.
- Travail extérieur, soumis aux aléas climatiques.
- Pénibilité liée à la station debout et au port éventuel de charges.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Respect des consignes et procédures décidées par les élus même si cela ne correspond pas exactement à ses propres aspirations.
- Assurer le meilleur coût de service dans le souci d'un meilleur service à l'utilisateur.
- Flexibilité horaire possible.

Horaires :

- Horaires variables entre max 6 heures et 18 heures en fonction des contraintes. 45 minutes de pause obligatoire en mi-journée. Horaires exceptionnels si nécessaire sur décision du responsable.
- Durée quotidienne de travail : 8 heures avec une variation possible liée à la saisonnalité
- Durée hebdomadaire de travail : 39 heures avec ARTT.
- Vacances d'été : 2 semaines entre Mai et Septembre.

Moyens mis à disposition :

- Utilisation d'un véhicule de service ou personnel si autorisation préalable.
- Outillage et engins nécessaires aux chantiers.
- Port des EPI nécessaires : casque, protections auditives, lunettes, masque facial, et/ou anti-poussière, vêtements de travail adaptés aux tâches (dont tronçonnage), gants, chaussures ou bottes...

Déplacements liés au poste de travail :

- Département ou Région pour les formations, réunions ou salons.
- Exceptionnellement hors Région pour des formations, réunions ou salons particuliers.

	Relations du poste
	- Responsabilité hiérarchique : Responsable de service espaces naturels et sentiers. Technicien gestionnaire. - Relations avec les autorités hiérarchiques : Président, élus, Directeur Générale des Services - Relations ponctuelles avec la responsable des ressources humaines (paie, carrière...) - Relations avec les usagers, les associations (Collaboration), autres structures communales et intercommunales
	Situation statutaire du poste
	Contrat à durée déterminée du 16 janvier 2023 au 17 septembre 2023 - renouvelable 6 mois. Filière : technique Catégorie : C ou B Cadres d'emplois : Adjoint technique, Agent de Maîtrise ou Technicien territorial
	Situation dans l'organigramme
Responsable hiérarchique : DGS, Responsable du pôle « environnement » Responsable de service Technicien gestionnaire	

Poste à pourvoir 16 janvier 2023.

Candidatures à adresser au :

M. le Président de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime – ZA de Kerdanvez – BP 25 – 29160 CROZON, **avant le vendredi 16 décembre 2022 12h00.**